

**2008/440 - Appel d'offres pour le diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Lyon, avec préconisation et évaluation des coûts nécessaires à leur mise en conformité.** (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 14/07/2008, p. 1342)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne l'appel d'offres pour le diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Lyon, avec préconisation et évaluation des coûts nécessaires à leur mise en conformité. Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le 18 février dernier, effectivement, le Conseil municipal s'est prononcé sur le lancement de l'appel d'offres, pour le diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public, aux personnes handicapées. Il s'agit là de donner l'autorisation de signer ces marchés, ce à quoi nous accédons bien volontiers.

Je veux simplement profiter de ce dossier pour revenir sur cette loi du 11 février 2005, qui pose le principe de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées, accessibilité qui doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

J'en profite du coup pour dire que c'est prévisible et qu'effectivement ce sont des choses qu'il va falloir que nous intégrions dans les investissements futurs à faire sur nos bâtiments publics. Et nous avons parfaitement conscience, Monsieur le Maire, que cette mise aux normes des bâtiments de la collectivité, n'est pas sans incidences financières, mais c'est un effort que tout le monde fait et que tout le monde doit faire. L'Etat le fait : le Président de la République l'a rappelé récemment en juin sur au moins trois priorités (l'augmentation de l'allocation Adulte Handicapé, l'emploi des personnes handicapées dans les collectivités locales, comme dans les services de l'Etat et bien sûr, comme dans les entreprises, et puis la création de places pour les personnes en situation de handicap lourd, pour citer les trois principales).

Donc, c'est effectivement un effort collectif qu'il faut faire, qui coûtera à l'Etat, qui coûtera aux collectivités locales, qui coûtera aux entreprises. Le délai permet d'anticiper ces choses et oui il faudra faire des choix et ces choix-là et bien, il faut essayer de les anticiper au maximum.

Vous nous l'avez proposé tout à l'heure, nous y accédons bien volontiers, nous vous avons dit que nous étions une Opposition constructive sous réserve d'avoir les informations au moins 48 heures avant, on ne vous demande pas beaucoup plus, mais je pense que si vous donnez les consignes à vos Adjoints et dans vos services, ceux-ci, bien sûr, joueront le jeu. Nous sommes prêts, bien sûr, à participer à tous

ces sujets, y compris au budget et à pouvoir bénéficier de toutes les informations nécessaires.

Je relèverai juste une chose sur la question de l'anticipation, pour pointer, là encore, je l'avais fait la dernière fois concernant la différence de sémantique, lorsqu'il y a concurrence mise en place par la Gauche pour les Hospices Civils, c'est de la stimulation, quand c'est la Droite, on massacre le service public !

Là, je vous rappellerai simplement que vos Collègues Parlementaires nous disent chaque fois que nous n'en faisons pas assez en ce qui concerne la revalorisation du point d'indice, donc on ne peut pas au niveau local ne pas assumer les positions du niveau national.

Voilà, tout cela pour dire que nous nous réjouissons bien sûr de la mise en place de cette loi pour un horizon lointain, mais qui nous permet d'anticiper les choses et qui nous permettra d'aborder cette question-là en anticipation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, je donne maintenant la parole à Mme Guillaume qui anticipe !

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : En même temps 2015 ce n'est pas si loin que cela, pour dire les choses clairement ! On est quand même très très près de cette date !

Tout au long du mandat passé, et pour partie des mandats précédents, la Ville de Lyon a procédé à d'importants travaux de mise en accessibilité de ses équipements, pour favoriser une véritable intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité. Mais, force est de constater, que nous avons encore un certain nombre de retard.

A cet égard, je fais une petite parenthèse, en regardant le très beau diaporama de tout à l'heure, je me disais qu'il faudrait que nous soyons tous collectivement attentifs au fait que ces magnifiques espaces du 8 décembre, soient effectivement une véritable Fête des Lumières pour TOUS les Lyonnais et que l'on ait ce regard et cette approche tout à fait particulière à l'égard de la participation des personnes handicapées, d'ailleurs quel que soit le handicap, pour qu'elles puissent profiter pleinement de ces différentes expositions et installations. Je ferme la parenthèse.

Nous allons adopter dans un instant, je pense, cette délibération relative au marché de diagnostic accessibilité des ERP dans les trois grands secteurs concernés. La praticité a prévalu pour un choix en trois lots, mais il faut bien avoir en tête les aspects plus globaux qui sont portés par la loi de février 2005, en ce sens que c'est la première fois que tous les handicaps : moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique, sont concernés par ces questions d'accessibilité et pas seulement le handicap physique. C'est toute la chaîne d'accessibilité, c'est-à-dire non

seulement l'accessibilité à un bâtiment, mais également à la voirie et aux transports qui est prise en considération par cette loi.

Ce diagnostic accessibilité des 304 ERP municipaux sera donc réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et permettra à la fois d'analyser la situation des établissements au regard des obligations définies par la loi, de décrire les travaux nécessaires pour respecter ces obligations et d'établir une évaluation des coûts des travaux j'y reviendrai. Au-delà, ce diagnostic constituera un outil vivant, commun à l'ensemble des services de la Ville, qui permettra l'évaluation du niveau d'accessibilité, au moyen d'indicateurs communs et non dispersés selon les services, la préparation de la phase de mise aux normes des bâtiments et le suivi en temps réel de l'état d'avancement de ces mises aux normes.

La Ville de Lyon a été une des premières villes à lancer un diagnostic de ses ERP, afin de répondre dans les délais aux obligations issues de la loi de février 2005. Compte tenu de l'ampleur du chantier, vous l'avez rappelé, nous avons souhaité prouver notre méthodologie sur 18 bâtiments tests.

Cette première phase nous a apporté plusieurs enseignements et nous a permis aussi d'élaborer un cahier des charges précis. Quelques focus sur ces enseignements : nous avons eu des exigences quant à la forme et au contenu de ce diagnostic et celles-ci vont nous permettre d'avoir une connaissance extrêmement fine des éléments de conformité et de non-conformité des bâtiments. Cette analyse de l'accessibilité a une vocation opérationnelle et a pu, d'ores et déjà, être intégrée pour des bâtiments dans lesquels des travaux sont programmés.

Et, comme je le disais à l'instant, la mise en accessibilité du cadre est indissociable de l'accessibilité des espaces publics, l'action conduite n'étant cohérente que si elle s'opère en liaison avec les autres partenaires, que sont par exemple le Grand Lyon et le Sytral. D'évidence nous travaillerons, nous travaillons d'ores et déjà, mais nous travaillerons en collaboration avec ces deux partenaires, pour promouvoir de manière globale et cohérente l'accessibilité de notre Ville. Et de même, les Adjointes centraux, de façon transversale, les Maires et élus d'arrondissement, devront être tenus informés des résultats de ce diagnostic et participer à sa bonne application.

Nous sommes donc au début d'un très gros travail, au demeurant absolument indispensable, mais qui montre bien que certaines étapes ont désormais été franchies en matière de prise en compte des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite dans la vie de la cité et que la transversalité d'approche est une règle indispensable et efficace.

Toutefois, vous l'avez indiqué, ces travaux auront un coût extrêmement important pour notre collectivité ainsi que pour toutes celles qui sont concernées.

Les acteurs de l'accessibilité estiment que pour un patrimoine national de plus de 170 000 ERP communaux, départementaux et régionaux, le budget global de la mise en accessibilité, serait de l'ordre de 15 milliard d'euros, hors frais de maîtrise d'œuvre et l'Association des Maires des Grandes Ville de France a d'ailleurs commencé une enquête dans les villes et intercommunalité en ce sens.

Pour notre collectivité, nous estimons que la mise en accessibilité représenterait 300 000 euros en moyenne par ERP, toujours hors frais de maîtrise d'œuvre, sachant qu'il s'agit bien là d'une moyenne, je le redis une troisième fois, et que la date de construction, la taille et l'usage général de chaque ERP impliquent des travaux de nature et de montants très différents.

Si on prend par exemple la mise en accessibilité du Palais de Bondy, construit en 1904 -une époque à laquelle on s'intéressait assez peu à la question de l'accessibilité des personnes handicapées- bâtiment donc très ancien et très peu accessible à ce stade, celui-ci générerait des investissements très importants sans toutefois le rendre praticable de façon acceptable. Il y aura donc, à l'évidence, des choix à faire.

Mais je veux également stigmatiser le fait que cette loi tout à fait honorable et dans l'application de laquelle nous nous engageons avec détermination ne prévoit aucun soutien financier de quelque nature que ce soit par l'Etat ou par quiconque.

Je me permettrai donc peut-être, si M. le Maire en est d'accord, de suggérer pour un prochain Conseil la rédaction d'un vœu ou d'une motion ou tout autre texte que vous voudrez m'indiquer, qui serait voté par notre Conseil qui insisterait sur les points que je viens de mentionner et qui demanderait par exemple que les propositions qui émaneront de l'enquête de l'AMGVF soient prises en compte par l'Etat afin de dégager des pistes d'accompagnement à la réalisation de ces travaux d'accessibilité dans les ERP.

M. LE MAIRE : Bien évidemment, je me joins à Mme Guillaume pour dire qu'il conviendra que lors peut-être du Conseil municipal à la rentrée de septembre, nous puissions voter un tel vœu, parce que je trouve que l'on est aujourd'hui un peu dans le Gouvernement de la parole. On annonce une mesure, sans aucun chiffrage, ensuite théoriquement, cela doit passer aux oubliettes, sauf que sur le terrain, nous sommes tenus quand même de l'appliquer parce que le jour où on ne l'applique pas et où il y a une difficulté, c'est vers nous que l'on se retourne et c'est nous qui sommes, pénalement, responsables.

Je dirais qu'aujourd'hui, il ne faut pas trop empiler les couches. On a commencé par une très bonne loi –droit opposable au logement-. Je crois que lorsque l'on s'aperçoit que dans l'agglomération lyonnaise, on a peut-être un stock de demandeurs de logements d'environ 25 000, 30 000,

45 000, que nous construisons après avoir quintuplé nos crédits au Grand Lyon, et vous avez vu, si vous avez lu l'ensemble des journaux que c'est même Mme Boutin qui dit qu'en ce domaine, l'agglomération lyonnaise est tout à fait exemplaire. Et bien quand même lorsque l'on regarde 2 750 – 2 800 logements construits par an, et 45 000 demandeurs de logements, il y a un tout petit « gap », je crois. Et décréter par loi que tout le monde, aujourd'hui, a droit au logement, c'est affirmer quelque chose qui est totalement irréel.

Dire, si on n'indique pas où sont les financements, que l'on va mettre aux normes pour 15 milliards d'euros l'ensemble des édifices publics, qu'ils soient d'Etat, communaux, départementaux, régionaux ou autres, c'est à mon avis, parler pour ne rien dire, parce que l'on sait que cela ne sera pas suivi d'effets.

Dans le même temps, puisque tout à l'heure, on parlait de crèches, on commence à entendre vaguement un droit opposable pour la petite enfance, c'est-à-dire que chaque municipalité sera obligée d'accepter, de trouver un mode de garde pour tout enfant. Quand on voit, effectivement, malgré les investissements qu'a faits la Ville de Lyon, qui aux yeux même de la Caisse d'Allocations Familiales, apparaît aujourd'hui comme sur-dotée en équipement par rapport à la moyenne départementale et aux moyennes nationales, on s'aperçoit qu'on est dans un projet illusoire.

Dans le même temps on fait le Grenelle de l'Environnement où l'on nous dit qu'il faut des transports en commun partout mais qu'un petit amendement comme cela déposé par un Député à l'Assemblée nationale, repoussé au Sénat dans sa grande sagesse, mais qui repasse en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, supprime le versement de transport pour les entreprises de moins de 9 salariés, pour le Sytral c'est simplement d'un coup, d'un seul, vous qui tout à l'heure, parliez de prévisibilité : 10 millions d'euros en moins. Et 10 millions d'euros, cela génère évidemment avec l'emprunt à peu près 50 millions d'investissement. Cela veut dire que c'est une ligne que l'on ne fait pas.

Alors je crois qu'il faut cesser d'être dans l'incantation et être un peu plus dans la réalisation et nous, nous serions heureux de réaliser, mais nous voudrions qu'il y ait auprès de nous un certain nombre de gens qui nous aident à réaliser.

Et donc dans les prochains textes de loi, Messieurs les parlementaires, sur quelque banc que vous soyez, si jamais vous voyez au détour d'une ligne, un petit amendement qui supprime comme cela à la louche 200, 300 millions d'euros pour les collectivités locales pour les transports en commun, dites que ce n'est pas forcément ce que l'on fait de mieux pour le développement de nos agglomérations et que cela ne va même pas dans l'intérêt des entreprises.

Donc, mes chers Collègues, nous allons voter le rapport de Mme Gay, sur lequel s'est exprimée Mme Guillaume avec un vœu qu'elle nous présentera en septembre avec Mme Gay. Comme cela, elles seront toutes les deux réunies dans le même vœu

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)